

Penser les programmes suivant une "logique curriculaire" ?

"OUI" s'il s'agit de considérer globalement comme les deux définitions données par De Landsheere et Marc Demeuse (voir les éclairages publiés dans le cahier 1 de contributions) le sous entendent, ce qui peut être utile à la pratique professionnelle des enseignants.

"NON", par contre si cela devait confirmer une pratique récente qui consiste à adjoindre aux textes des programmes, des recommandations et autres documents d'accompagnement modélisants, jamais discutables puisque diffusés hors de toute consultation des collègues, documents qui trouvent trop souvent leur origine dans un groupe de pression, une association ou un corps d'inspection acceptant peu le débat et la confrontation. Sous cette forme, la conception curriculaire des programmes, parce qu'elle risquerait de n'être qu'une vision réductrice des réalités et de la diversité des outils liés aux pratiques de métier entrainerait à terme une limitation de la liberté pédagogique. Tout ce qui ne relèverait pas de « l'enveloppe curriculaire » risquerait de ne plus être reconnu, voire interdit dans nos pratiques. Poussée à l'extrême une telle logique curriculaire de définition des programmes transformerait l'enseignant en un simple exécutant de la « bonne pratique » dictée par une vision univoque (d'un IG par exemple) excluant les professionnels de tout travail de recherche et d'expérimentation de nouveaux outils et de nouvelles pratiques pédagogiques.

Les définitions données par les deux chercheurs sous entendent au contraire un changement radical dans la forme et la conception des programmes "à la française". Il est effectivement temps que soit enfin reconnue la valeur de ce qui est pensé et produit par les professionnels – que sont les enseignants - dans leurs pratiques de tous les jours, ce qui est malheureusement loin d'être le cas actuellement.

Alain Brayer

Groupe technologie, secteur contenus